



**Nations Unies**

# **Commission de la science et de la technique au service du développement**

**Rapport sur les travaux  
de la onzième session  
(26-30 mai 2008)**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels, 2008**

**Supplément n° 11**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels  
Supplément n° 11

## **Commission de la science et de la technique au service du développement**

**Rapport sur les travaux  
de la onzième session  
(26-30 mai 2008)**



Nations Unies • New York, 2008



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Résumé

À sa onzième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a dressé un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des documents du Sommet mondial sur la société de l'information.

La session comprenait un débat ministériel auquel 13 États Membres ont participé au niveau ministériel (Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Iraq, Jordanie, Lesotho, Malaisie, Pakistan, Philippines, République dominicaine, Rwanda, Suisse et Tunisie). Étaient également présents les chefs de secrétariat ou les représentants d'organismes des Nations Unies, des représentants de l'Union africaine, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, de la Banque africaine de développement et de la Banque islamique de développement, et des représentants de la société civile et d'entreprises telles que Alcatel, Cisco Systems, Inc., Intel Corporation, Nokia Siemens Networks, Tunisie Telecom, Iburst South Africa et Tata Consultancy Services.

Nina Fedoroff, Conseillère auprès de la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique dans le domaine de la science et de la technique, et Mauro Dell'Ambrogio, Secrétaire d'État à l'éducation et à la recherche de la Suisse, ont pris part aux travaux de la Commission en qualité d'experts, en compagnie de quelques-uns des intervenants les plus connus dans le domaine de l'informatique, dont Subramanian Ramadorai, Président-Directeur général de Tata Consultancy Services, et Art Reilly, Directeur de Cisco Systems.

Il est rendu compte des questions abordées lors du débat de fond de la Commission aux chapitres II à V du présent rapport. Les aspects suivants ont notamment été débattus :

- La science et la technique demeurent des outils essentiels pour atteindre les objectifs de développement, notamment ceux exposés dans la Déclaration du Millénaire, et peuvent aider à faire face à des problèmes qui se posent au niveau mondial dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et de l'environnement;
- Il est indispensable que les pays en développement prévoient des orientations axées sur la science, la technique et l'innovation dans les stratégies nationales de développement et que les pouvoirs publics invitent différents partenaires à s'associer à la définition des politiques;
- Il est crucial que tous les pays puissent acquérir, adapter, diffuser et utiliser les connaissances existantes. Il est également important de disposer de capacités pour produire et utiliser de nouvelles connaissances et trouver des moyens novateurs d'appliquer la science aux problèmes locaux de développement;
- La coopération Nord-Sud et Sud-Sud est indispensable si l'on veut mettre le savoir et la technique au service du développement;
- Il faut intensifier les échanges entre les milieux universitaires des pays en développement et des pays développés, et adopter des politiques novatrices qui permettent d'inverser l'exode des cerveaux et de le transformer en afflux de compétences;

- Les technologies de l'information et des communications et l'Internet en particulier peuvent faciliter la mise en commun et la diffusion des connaissances et accélérer la réalisation des objectifs de développement;
- Il faut que les populations à faible revenu aient plus aisément accès aux technologies de l'information et des communications à un moindre coût;
- La fracture numérique prend de nouvelles formes et il faut veiller à ce que les technologies de l'information et des communications soient abordables pour les pauvres vivant en zones rurales et d'autres groupes marginalisés, y compris les femmes, et aider ceux-ci à acquérir les rudiments nécessaires pour en faire usage;
- Bon nombre de grandes orientations, telles que l'administration électronique, la télésanté, le commerce électronique, le téléenseignement et la cyberagriculture, étant tributaires d'un accès rapide et abordable aux technologies de l'information et des communications, les techniques de transmission à large bande méritent une attention particulière;
- Il faudrait multiplier les effets de synergie et intensifier la collaboration entre les différentes entités chargées de la suite à donner au Sommet mondial sur la société de l'information;
- Il faut pouvoir compter sur un environnement porteur, la mise en valeur des ressources humaines et la société civile, y compris le secteur privé, pour édifier une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire;
- À sa douzième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a réaffirmé le rôle central que la science, la technique et l'innovation pouvaient jouer en facilitant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en aidant à créer les moyens d'utiliser les techniques existantes et à engendrer de nouvelles connaissances, et a prié la CNUCED de renforcer ses activités dans ce domaine et d'accentuer son appui à la Commission;
- Le secrétariat de la Commission a été encouragé à inviter les pays à présenter des rapports, sur une base volontaire, et à en assurer la diffusion, par exemple en les publiant sur le site Web de la Commission;
- L'étude consacrée à la politique de l'Angola dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation a été jugée très utile en ce qu'elle marque le début de l'intégration de politiques axées sur la science, la technique et l'innovation dans le plan de développement du pays.

Au chapitre premier du présent rapport, la Commission recommande au Conseil économique et social l'adoption d'un projet de résolution et de quatre projets de décision.

## Table des matières

| <i>Chapitre</i>                                                                                                                                                                                                                                   | <i>Page</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .                                                                                                                                                   | 1           |
| A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption . . . . .                                                                                                                                                                                 | 1           |
| B. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .                                                                                                                                                                                  | 5           |
| I. Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à ses douzième et treizième sessions . . . . .              | 5           |
| II. Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement . . . . .                                                                                                  | 6           |
| III. Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui sera présenté à la Commission à sa douzième session. . . . .                                                                                                  | 7           |
| IV. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa douzième session. . . . .                                      | 7           |
| C. Décision portée à l'attention du Conseil . . . . .                                                                                                                                                                                             | 8           |
| Documents examinés par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa onzième session . . . . .                                                                                                                  | 8           |
| II. Questions d'organisation . . . . .                                                                                                                                                                                                            | 9           |
| III. Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional. . . . .                                                                                                  | 11          |
| IV. Thèmes prioritaires . . . . .                                                                                                                                                                                                                 | 17          |
| a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable. . . . . | 17          |
| b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche . . . . .                                                                                                | 17          |
| V. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa dixième session . . . . .                                                                                                                                                             | 21          |
| VI. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la douzième session de la Commission . . . . .                                                                                                                                       | 22          |
| VII. Ordre du jour provisoire et documentation de la douzième session de la Commission. . . . .                                                                                                                                                   | 23          |
| VIII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session . . . . .                                                                                                                                                        | 24          |

---

|        |                                                                     |    |
|--------|---------------------------------------------------------------------|----|
| IX.    | Organisation de la session. ....                                    | 25 |
| A.     | Ouverture et durée de la session ....                               | 25 |
| B.     | Participation ....                                                  | 27 |
| C.     | Élection du Bureau ....                                             | 27 |
| D.     | Ordre du jour et organisation des travaux. ....                     | 28 |
| Annexe |                                                                     |    |
|        | Documents dont la Commission était saisie à sa onzième session .... | 29 |

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social l'adoption du projet de résolution ci-après :

#### **Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information\***

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information<sup>1</sup>,

*Rappelant aussi* que l'accès à l'information et le partage et la création de connaissances contribuent de façon notable au renforcement du développement économique, social et culturel, aidant ainsi tous les pays à atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire, considérant que l'on peut encore aller de l'avant en éliminant les obstacles qui s'opposent à l'accès universel, permanent, équitable et abordable à l'information, et soulignant l'importance qu'il y a à lever les obstacles qui empêchent de réduire la fracture numérique, en particulier ceux qui entravent le développement économique, social et culturel des pays, spécialement des pays en développement, et la prospérité de leurs habitants,

*Saluant* les efforts faits par toutes les parties prenantes pour donner suite aux textes issus des deux phases du Sommet,

*Saluant aussi* les mesures prises par les organismes et les programmes des Nations Unies et par toutes les commissions régionales pour atteindre les objectifs, tenir les engagements et appliquer les recommandations du Sommet mondial,

*Rappelant* sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet et l'examen du mandat de la Commission de la science et de la technique au service du développement,

*Rappelant également* la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, en date du 23 juin 2003, et sa résolution 2007/29 du 27 juillet 2007,

*Prenant note* du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international<sup>2</sup>,

---

\* Le débat relatif à cette résolution est présenté au chapitre III, par. 50 à 54.

<sup>1</sup> Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687. Les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information sont également disponibles à l'adresse suivante : <http://www.itu.int/wsis/index-fr.html>.

<sup>2</sup> A/63/72-E/2008/48.

### **Évolution des problèmes et possibilités**

1. *Constate* que la fracture numérique se réduit de façon générale, mais aussi qu'elle change de forme, puisque de nouvelles inégalités apparaissent désormais sur le plan de la qualité et de la rapidité de l'accès aux technologies de l'information et des communications;

2. *Note* qu'il faut continuer à aider les pays en développement à surmonter la fracture numérique, notamment sur les plans de l'accès et de la capacité;

3. *Note également* la persistance des disparités d'accès, sur les plans du coût et de la qualité, entre les pays développés et les pays en développement, puisque dans les pays à revenu élevé, le coût moyen d'une connexion à haut débit est largement inférieur à celui que supportent les pays en développement, tant en valeur nominale qu'en pourcentage du revenu mensuel moyen;

4. *Constate* la persistance des inégalités entre les sexes, sur les plans de la qualité et de la diversité des moyens d'accès à l'Internet et aux technologies de l'information et des communications, dans la société de l'information qu'édifient aussi bien les pays développés que les pays en développement;

5. *Note* la forte progression des abonnements à la téléphonie mobile, en particulier dans les pays en développement;

6. *Note avec préoccupation* l'augmentation des incidents qui touchent la sécurité des réseaux au niveau mondial et provoquent des interruptions de service dans de grandes parties du monde;

7. *Note* que, dans de nombreux pays, les politiques informatiques nationales et les stratégies nationales de développement et d'atténuation de la pauvreté ne sont pas suffisamment cohérentes et complémentaires, et que l'Internet et les technologies de l'information et des communications en général ne sont pas suffisamment mis au service du développement, en particulier dans les zones rurales pauvres;

### **Recommandations**

8. *Demande* à toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts pour financer les technologies de l'information et des communications et investir dans ce secteur afin d'améliorer l'accès au haut débit, y compris l'accès sans fil, dans les zones et les pays où il est encore limité, voire inexistant;

9. *Invite* tous les pays à s'abstenir, lorsqu'ils édifient la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient à la prospérité de leurs habitants;

10. *Réaffirme* qu'il importe de protéger la propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et la créativité dans la société de l'information, qu'il convient de disséminer, de diffuser et de partager largement le savoir pour encourager l'innovation et la créativité, et qu'il faut faciliter la participation effective de tous à la protection de la propriété intellectuelle et au partage du savoir par la sensibilisation et le renforcement des capacités en tant qu'élément fondamental d'une société de l'information solidaire;

11. *Invite* toutes les parties prenantes à intensifier leurs efforts en vue de réduire les disparités des coûts d'accès, par exemple avec la création de points d'échange Internet et l'instauration de conditions concurrentielles, tant en ce qui concerne l'infrastructure dorsale qu'à l'échelon local;

12. *Recommande* que tant les pays développés que les pays en développement s'attachent à défendre l'égalité entre les sexes dans le cadre de l'accès à l'Internet et de l'édification de la société de l'information, en veillant à prévoir des politiques informatiques égalitaires dans les stratégies nationales;

13. *Engage* toutes les parties prenantes à continuer à mettre au point et à diffuser des applications et des services conviviaux adaptés aux téléphones portables et autres appareils mobiles, qui puissent notamment être utilisés dans les zones rurales et fonctionner avec un faible débit et des temps de latence élevés;

14. *Invite* toutes les parties prenantes à coopérer plus étroitement afin de rendre les réseaux mondiaux plus stables, plus robustes et plus sûrs et de mieux faire face aux pannes, aux incidents et aux attaques dont ces réseaux sont victimes;

15. *Demande* aux organisations internationales et régionales d'évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

16. *Recommande* l'incorporation des politiques concernant les technologies de l'information et des communications dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, compte tenu des priorités des pays;

17. *Recommande également* une intensification de la coopération internationale à tous les niveaux et entre toutes les parties prenantes afin d'aider les zones rurales à accéder à l'Internet et, de façon générale, aux technologies de l'information et des communications et à en tirer parti;

#### **Mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial : succès et lacunes**

18. *Prend note avec satisfaction* des travaux, du mode de fonctionnement multipartite et de la plate-forme novatrice du Forum sur la gouvernance d'Internet, et remercie les autorités des pays hôtes de leurs contributions;

19. *Prend note* des progrès accomplis pour accroître les ressources multilingues sur l'Internet;

20. *Prend note également* des travaux du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement pour mettre au point des indicateurs en vue de leur examen et de leur approbation par la Commission de statistique;

21. *Constate* l'absence d'indicateurs qui permettraient de mesurer les progrès accomplis pour atteindre les cibles fixées dans la partie B du Plan d'action adopté lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003<sup>3</sup>, et avalisées par l'Assemblée générale<sup>4</sup>;

<sup>3</sup> Voir A/C.2/59/3, annexe.

<sup>4</sup> Voir résolution 59/220.

22. *Prend note* des efforts faits par les commissions régionales aux fins de la coordination de la mise en œuvre des documents issus du Sommet, notamment la mise au point de cyberstratégies, le renforcement des capacités et la mesure des technologies de l'information et des communications;

23. *Salue* les efforts faits par tous les organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, en particulier l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en leur qualité d'organismes chefs de file;

24. *Note* que l'architecture de mise en œuvre des documents issus du Sommet qui est définie dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information<sup>5</sup> est plutôt complexe et présente des limitations en ce qui concerne la participation de toutes les parties prenantes, notamment celles des pays en développement;

25. *Prend note* de la lettre adressée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aux organisations chargées de tâches fondamentales touchant l'Internet afin de leur demander de faire rapport sur les mesures prises pour intensifier la coopération en application du paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis, attend avec intérêt le rapport dans lequel le Secrétaire général présentera peut-être des recommandations sur la poursuite des activités, et prend note du fait que toutes les parties prenantes seront associées aux activités, compte tenu de leur rôle respectif;

26. *Réaffirme* la pertinence de toutes les décisions concernant la gouvernance de l'Internet exposées dans l'Agenda de Tunis;

### **Recommandations**

27. *Recommande* que le Forum sur la gouvernance d'Internet, en sa qualité de forum multipartite, continue de se concentrer sur les questions touchant les politiques des pouvoirs publics;

28. *Encourage* la collaboration entre toutes les parties prenantes, y compris les organisations internationales, compte tenu de leur mandat et des ressources budgétaires existantes, en vue de la progression du multilinguisme sur l'Internet;

29. *Recommande* que le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement se penche sur la définition de points de comparaison et d'indicateurs, y compris des indicateurs d'impact, qui seraient soumis à la Commission de statistique pour examen et décision, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles fixés dans les documents issus du Sommet, en particulier dans la partie B du Plan d'action adopté à Genève;

30. *Recommande également* que les organismes qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations fixent des objectifs d'étape, des échéances et des calendriers d'exécution des grandes orientations, en coopération avec toutes les parties prenantes, compte tenu des documents issus du Sommet;

31. *Recommande en outre* que les organismes chefs de file organisent des consultations multipartites ouvertes à tous afin d'améliorer la rigueur et la cohérence du groupe de manifestations annuelles liées au Sommet;

---

<sup>5</sup> Voir A/60/687, chap. I, sect. B.

32. *Recommande* que le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information organise des consultations multipartites ouvertes à tous et ciblées sur la mise en œuvre des paragraphes 3 à 28 de l'Agenda de Tunis relatifs aux mécanismes de financement en vue de relever le défi que représente l'application des technologies de l'information et des communications au service du développement;

33. *Recommande également* l'introduction, dans le dispositif de facilitation, d'outils de collaboration en ligne tels que listes de diffusion, applications Web 2.0, observatoires et centre d'échanges afin de renforcer la participation des différentes parties prenantes, en particulier celles des pays en développement;

34. *Recommande en outre* que lors de la soumission de leurs rapports à la Commission de la science et de la technique au service du développement, en application de sa résolution 2007/8 du 25 juillet 2007, les organismes qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations appellent l'attention de la Commission sur les obstacles et problèmes rencontrés aux échelons régional et international par toutes les parties prenantes au regard des engagements et recommandations relatifs aux grandes orientations qu'ils supervisent, et formulent des propositions afin que la Commission puisse agir si cela s'avère nécessaire;

35. *Invite* tous les acteurs et institutions qui participent à la mise en œuvre et au suivi des textes issus du Sommet à mieux définir leurs attributions respectives, à améliorer la coordination et la mise en commun de l'information, et à établir des effets de synergie afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles;

36. *Engage* la communauté internationale à faire des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé par la CNUCED en vue d'appuyer les activités d'examen et d'évaluation consacrées à la suite donnée au Sommet mondial par la Commission de la science et de la technique au service du développement;

37. *Recommande* que toutes les parties prenantes redoublent d'efforts pour prêter vie à l'idée du Sommet mondial tendant à édifier une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, afin d'améliorer les chances offertes à chacun sur le plan des technologies de l'information et des communications et de réduire la fracture numérique;

## **B. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption**

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

### **Projet de décision I**

#### **Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à ses douzième et treizième sessions\***

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et sa décision 2007/215 du 26 avril 2007 et conscient qu'il importe d'aider la

---

\* Le débat relatif à cette décision est présenté au chapitre II, par. 8 à 12.

société civile et les milieux d'affaires à s'associer et à contribuer utilement aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement :

a) Décide, à titre exceptionnel et sans remettre en question le règlement intérieur de ses commissions techniques, d'inviter les organisations non gouvernementales et les entités de la société civile qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès de lui mais qui étaient accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information à participer aux travaux de la Commission à ses douzième et treizième sessions;

b) Demande le versement de contributions volontaires en vue de faciliter autant que possible la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile des pays en développement et d'obtenir qu'elles soient représentées de façon équilibrée, y compris dans les groupes de travail de la Commission;

c) Invite le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner les demandes d'inscription de ces entités dans les meilleurs délais, conformément au Règlement intérieur du Conseil.

## **Projet de décision II**

### **Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement\***

Le Conseil économique et social, rappelant les paragraphes 14 à 16 de sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, consacrée à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et à l'examen du mandat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, conscient du fait que sa résolution 1996/31 ne permet pas aux milieux universitaires d'obtenir le statut consultatif auprès de lui alors qu'ils étaient accrédités auprès du Sommet mondial sur la société de l'information dans le cadre de la catégorie réservée aux organisations non gouvernementales et aux entités de la société civile, et que leur participation aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, conformément à sa décision 2007/215, est donc limitée aux dixième et onzième sessions de la Commission, et conscient également que ces milieux jouent un rôle important dans la société de l'information et participent notablement à la réalisation des buts et objectifs du Sommet et aux activités entreprises dans son prolongement :

a) Décide, à titre exceptionnel et sans remettre en question le règlement intérieur de ses commissions techniques, d'inviter les milieux universitaires qui étaient accrédités auprès du Sommet mondial sur la société de l'information à participer aux travaux de la Commission, conformément au Règlement intérieur du Conseil;

---

\* Le débat relatif à cette décision est présenté au chapitre II, par. 13 à 16.

b) Prie le secrétariat de la Commission de lui soumettre, aux fins d'examen et d'approbation en temps voulu, le nom des entités universitaires, y compris les facultés de sciences et les instituts technologiques qui n'étaient pas accrédités auprès du Sommet mondial et qui ont exprimé le souhait de participer aux travaux de la Commission, afin qu'elles puissent s'associer, à titre exceptionnel, aux travaux de la Commission, compte tenu du Règlement intérieur du Conseil;

c) Souligne que la présente décision est prise à titre exceptionnel et ne remet pas en cause les dispositions de son règlement intérieur ni les dispositions de sa résolution 1996/31 concernant l'accréditation et la participation d'organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, et qu'elle ne saurait être interprétée comme constituant un précédent;

d) Décide d'examiner la liste des entités universitaires et les modalités de leur participation aux travaux de la Commission en 2010.

### **Projet de décision III**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui sera présenté à la Commission à sa douzième session\***

Le Conseil économique et social prie le Secrétaire général de faire rapport à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa douzième session, sur les thèmes prioritaires relatifs à la science, à la technique et à l'innovation examinés pendant les deux années écoulées.

### **Projet de décision IV**

#### **Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa douzième session\*\***

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa onzième session<sup>6</sup>;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la douzième session de la Commission exposés ci-après :

#### **Ordre du jour provisoire et documentation de la douzième session de la Commission**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général

---

\* Le débat relatif à cette décision est présenté au chapitre III, par. 55 et 56.

\*\* Le débat relatif à cette décision est présenté au chapitre VI, par. 88 à 90.

<sup>6</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 11 (E/2008/31).

3. Thèmes prioritaires :

- a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- c) Présentation de rapports sur l'examen des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation.

- 4. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa onzième session.
- 5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la treizième session de la Commission.
- 6. Ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session de la Commission.
- 7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session.

## **C. Décision portée à l'attention du Conseil**

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

### **Documents examinés par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa onzième session\***

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable<sup>7</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche<sup>8</sup>.

---

\* Le débat relatif à cette décision est présenté au chapitre IV, par. 71.

<sup>7</sup> E/CN.16/2008/3.

<sup>8</sup> E/CN.16/2008/4.

## Chapitre II

### Questions d'organisation

#### **L'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes dans les domaines scientifiques et techniques**

4. À la 9<sup>e</sup> séance, le 30 mai 2008, l'attention de la Commission a été appelée sur le paragraphe 17 de la résolution 61/143 de l'Assemblée générale.
5. À la même séance, la représentante du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes (CNUCED) a fait une déclaration.
6. La Commission a estimé que la science et la technique, y compris les technologies de l'information et des communications (TIC), influaient grandement sur la santé et le bien-être des femmes et sur l'atténuation de diverses formes de violence contre les femmes. À cet égard, elle a accepté de se pencher sur les cas où la science, la technique et les TIC étaient utilisées pour perpétrer des actes de violence contre des femmes, de recueillir des données à ce sujet et de faire connaître le problème ainsi que de réunir et de diffuser des informations sur la façon dont la science et la technique pouvaient servir à éviter et à atténuer la violence à l'égard des femmes.
7. Toujours à la même séance, la Commission a décidé de transmettre au Secrétaire général le texte de la déclaration lu et distribué par la représentante du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes afin qu'il en tienne compte dans son rapport annuel à l'Assemblée générale.

#### **Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à ses douzième et treizième sessions**

8. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa douzième session », qui était présenté par El Salvador à l'issue de consultations officieuses et distribué sous forme de document non officiel.
9. À la même séance, le représentant d'El Salvador a exposé les conclusions des consultations officieuses concernant le projet de décision.
10. Après avoir entendu des déclarations des représentants de l'Iran, du Chili, des Philippines, des États-Unis d'Amérique, du Brésil, de la Fédération de Russie, de la France, du Mexique et du Royaume-Uni, la Commission a reporté l'examen du projet de décision.
11. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision révisé intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa douzième session », présenté en anglais par le Président à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de décision soumis par El Salvador.

12. La Commission a décidé de recommander le projet de décision révisé, tel que révisé oralement pendant le débat, au Conseil économique et social pour adoption (voir chap. I, sect. B, projet de décision I).

**Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement**

13. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Participation des établissements et entités universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement », qui était soumis par El Salvador dans un document non officiel établi en anglais seulement.

14. Après avoir entendu une déclaration du représentant d'El Salvador, la Commission a reporté l'examen du projet de décision.

15. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision révisé intitulé « Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement » présenté par le Président dans un document non officiel établi en anglais à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de décision soumis par El Salvador.

16. À la même séance, la Commission a décidé de recommander le projet de décision révisé au Conseil économique et social pour adoption (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

## Chapitre III

### **Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional**

17. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour de sa 1<sup>re</sup> à sa 4<sup>e</sup> séance, et à ses 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances, les 26, 27, 29 et 30 mai. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/63/72-E/2008/48);

b) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Kuala Lumpur du 28 au 30 novembre 2007 (E/CN.16/2008/CRP.1).

18. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 26 mai, la Commission a tenu un débat au niveau ministériel (voir chap. IX, sect. A).

#### **Exposés régionaux**

19. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 26 mai, la Commission a entendu un exposé de son vice-président, Janis Karklins (Lettonie), ancien Président du Comité de préparation de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information.

20. À la même séance, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et des représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Afrique ont fait des exposés.

21. Également à la même séance, le représentant de la Commission européenne a fait un exposé.

#### **Dialogue sur les expériences régionales**

22. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 26 mai, la Commission a tenu un dialogue sur les expériences régionales concernant la suite donnée au Sommet, qui a été animé par Marek Belka, Secrétaire exécutif de la CEE.

23. Les intervenants suivants ont fait des exposés et dialogué avec la représentante de la République dominicaine : Miguel Angel Alcaine Castro, Représentant permanent adjoint d'El Salvador, Anwar Battikhi, Secrétaire général du Conseil supérieur de la science et de la technique (Jordanie), Tariq Ur-Rahman, Président du Conseil de la science et de la technique (Pakistan) et Joachim Tankoano, Ministre des postes et des technologies de l'information et de la communication (Burkina Faso).

24. Les représentants de Tata Consultancy Services, du Service d'assistance canadienne aux organismes et de Webforce International ont également pris part au débat.

25. À la 3<sup>e</sup> séance, le 27 mai, la Commission a organisé deux tables rondes réunissant plusieurs parties prenantes : la première était intitulée « Le haut débit : la nouvelle frontière du fossé numérique? » et la seconde « Cybersécurité ». Maximus

Ongkili (Malaisie), Président de la Commission, Houlin Zhao, Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et Sarbuland Khan, Coordonnateur exécutif de l'Alliance mondiale TIC et développement, ont fait des déclarations.

#### **Table ronde I**

##### **Le haut débit : la nouvelle frontière du fossé numérique?**

26. Bertrand de la Chapelle, délégué spécial du Ministère français des affaires étrangères et européennes, a animé la table ronde.

27. Les intervenants suivants ont fait des exposés : Anriette Esterhuysen, Directrice de l'Association pour le progrès des communications, Thierry Albrand, Vice-Président, responsable de l'initiative Digital Bridges chez Alcatel; Art Reilly, Directeur, Cisco Systems; Christoph Legutko, responsable des normes et réglementations concernant les techniques sans fil, Intel Corporation; Alan Knott-Craig, Directeur, iBurst (Afrique du Sud); Ahmed Mahjoub, Président-directeur général de Tunisie Telecom (Tunisie); et Yuri Grin, Directeur adjoint du Bureau de développement des télécommunications (UIT).

28. Les participants ont déclaré que le haut débit n'était pas un produit de luxe mais une infrastructure indispensable. Il a été largement admis que l'accès au haut débit était crucial pour bon nombre de grandes orientations arrêtées par le Sommet, telles que l'administration électronique, la télésanté, le commerce électronique, le téléenseignement et la cyberagriculture. Par exemple, il n'était pas possible d'organiser des cours interactifs avec des lignes à faible débit; de même, le haut débit était important pour faciliter les activités commerciales et instaurer un environnement concurrentiel. Le haut débit offrait donc d'énormes possibilités sur le plan de l'insertion socioéconomique.

29. Un certain nombre de suggestions visant à élargir l'accès au haut débit et à réduire les coûts ont été examinées, en particulier essayer d'éviter d'être tributaire d'un trop petit nombre de prestataires de services Internet, voire de monopoles, négocier conjointement l'installation de points d'accès par plusieurs prestataires de services Internet afin d'avoir plus de poids, utiliser des points d'échange Internet et des serveurs miroirs et utiliser les infrastructures existantes, telles que les lignes électriques et les canalisations d'égout pour faire passer les câbles.

#### **Table ronde II**

##### **Cybersécurité**

30. Alexander Ntoko, Directeur de la Division de la stratégie avec les entreprises (UIT), a fait une déclaration et a animé la table ronde.

31. Les intervenants suivants ont fait des exposés et dialogué avec la délégation autrichienne : Hamadoun I. Toure, Secrétaire général de l'UIT; Joachim Tankoano, Ministre des postes et des technologies de l'information et de la communication (Burkina Faso); Solange Ghernaouti-Hélie, professeur à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne; Alain Modoux, ancien Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), membre du conseil d'administration d'ICT4Peace; et Graham Butler, Président-directeur général de BITEK International Inc.

32. Les participants se sont intéressés à un certain nombre de questions touchant la cybersécurité : a) la conception de produits de suivi sûrs et transparents; b) la diffusion d'habitudes privilégiant la vigilance et la sécurité; c) la mise au point de systèmes numériques de gestion de l'identité sûrs et fiables; d) les questions liées à la confidentialité et aux droits de l'homme; e) la protection des consommateurs.

33. Plusieurs participants ont noté qu'il fallait sensibiliser le public aux questions touchant la sécurité en ligne. On a souligné que les humains étaient le maillon faible dans le domaine de la sécurité. En outre, si certains pays venaient à marquer le pas dans le domaine de la cybersécurité, cela aurait des répercussions à l'échelle internationale. On a mis en évidence à quel point il fallait parvenir à un équilibre entre la sécurité, d'une part, et le respect de la vie privée des particuliers et la confidentialité des données des entreprises, de l'autre. Les intervenants ont fait observer que la cybersécurité était une activité s'inscrivant dans la durée qui exigeait la mise en commun de l'information. Les cybercriminels étaient très souvent organisés et la communauté internationale devrait elle aussi s'organiser pour lutter contre la cybercriminalité.

34. Plusieurs participants ont noté que la capacité de réglementer et de contrôler la téléphonie par Internet et d'intercepter les appels était cruciale pour se prémunir contre les menaces actuelles. Il fallait que les opérateurs, les autorités de tutelle et les services chargés de l'application des lois disposent d'outils adaptés pour faire face aux problèmes posés par les communications utilisant les techniques voix sur IP, tels que les problèmes de sécurité nationale posés par les échanges de pair à pair (P2P), l'interception légale des communications, l'utilisation illégale de la téléphonie sur Internet, les sites Web illégaux (blocage d'URL), les réseaux privés virtuels et le cryptage. Il a été généralement admis que les échanges P2P cryptés représentaient un danger pour la sécurité nationale. Les grandes entreprises les interdisaient afin de protéger leurs données et d'empêcher la transmission illégale de données.

35. Un certain nombre de propositions ont été faites en vue de l'adoption par les pays de politiques visant à combler les lacunes du dispositif de cybersécurité, notamment : a) la mise au point d'un dispositif juridique applicable au niveau national et compatible à l'échelon international; b) la promotion de l'adoption de mesures techniques, de procédures et de mesures d'appui; c) la mise en place de modes d'organisation; d) l'appui à des initiatives visant à renforcer les capacités; e) la coopération aux échelons national, régional et international. Les participants ont exprimé leur soutien au Programme mondial cybersécurité de l'UIT, mécanisme de coopération internationale visant à faciliter la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la grande orientation C5 consacrée à l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.

36. À la 4<sup>e</sup> séance, le 27 mai, la Commission a entendu une déclaration liminaire du Chef de la Section de la science et de la technologie de la CNUCED.

37. À la même séance, la Commission a commencé son débat général et entendu des déclarations des représentants du Pakistan, du Chili, de la Tunisie, de la République dominicaine, de Cuba, de l'Argentine, du Venezuela, du Brésil, d'El Salvador, de l'Iran, du Rwanda et de la Suisse.

38. À la même séance, les représentants de l'Union africaine et de l'Union interparlementaire ont fait des déclarations.

39. Également à la même séance, les représentants des organismes suivants ont fait des déclarations : la Chambre de commerce internationale, Webforce International Federation, l'Association pour le progrès des communications, l'École nationale supérieure de techniques avancées et la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO).

40. Les participants ont souligné que l'édification d'une société de l'information solidaire exigeait une stratégie de coopération multipartite faisant intervenir les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et la société civile à tous les niveaux. À l'échelon national, les initiatives relatives à l'administration en ligne pouvaient bénéficier d'une stratégie ouverte aux différentes parties prenantes, en particulier les initiatives visant à améliorer les échanges entre services administratifs, à renforcer la sécurité au moyen des signatures électroniques et numériques et à encourager la mise au point et la diffusion de normes dans le domaine des TIC. Les TIC amélioraient également l'efficacité des organes parlementaires et administratifs.

41. Les participants ont vu dans le Forum sur la gouvernance d'Internet un bon exemple de mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial et proposé que le Forum et la Commission intensifient leurs échanges. Ils ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international et suggéré que dans les futurs rapports l'on fasse la même place aux progrès accomplis et aux problèmes et obstacles rencontrés. Certains participants se sont dits préoccupés par le fait que l'arrangement provisoire concernant la participation des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Sommet arrivait à expiration à la fin de 2008 et ont suggéré que l'on cherche des moyens d'associer véritablement la société civile, les milieux universitaires et les entreprises aux travaux de la Commission afin de tirer le meilleur parti des contributions qu'ils pouvaient apporter. Les participants ont également estimé qu'il fallait réorganiser les grandes orientations en groupes thématiques.

42. Les participants ont noté que les TIC étaient un puissant moteur de développement mais n'étaient pas une fin en soi. Ils ont fait observer que pour mesurer le développement de ces technologies, il fallait aller au-delà des indicateurs mesurant la desserte et prévoir des indicateurs sociaux portant sur le contenu, l'utilisation et la création, ainsi que sur l'accès aux connaissances. Les participants ont salué les progrès accomplis par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement pour affiner ses indicateurs et mesurer l'apport des TIC dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'on a noté que la rareté des données rendait cette tâche malaisée. Les participants ont souligné l'utilité de l'ouvrage *World Information Society Report 2007*, publié conjointement par la CNUCED et l'UIT, qui permet de suivre les progrès accomplis dans le développement de la société de l'information et la réduction de la fracture numérique, et ont souhaité qu'il y ait de nouveaux rapports de ce type.

43. Concernant la suite donnée au Sommet, plusieurs participants ont estimé qu'il fallait intensifier la coopération entre les différents organismes. Ils ont accueilli favorablement la proposition de l'UIT, de l'UNESCO et d'autres coordonnateurs de la mise en œuvre des grandes orientations tendant à ramener à une semaine la durée du groupe de manifestations liées au Sommet, en vue de renforcer les effets de

synergie, d'éviter le chevauchement des activités et d'obtenir une participation aussi grande et une coopération aussi étroite que possible.

44. Les participants se sont accordés à dire que si la fracture numérique se réduisait puisque les principales technologies de l'information et des communications, telles que la téléphonie mobile, se démocratisaient, l'écart dans d'autres domaines, en particulier le haut débit, restait préoccupant. Plusieurs intervenants ont signalé que la fracture numérique continuait à être un problème majeur pour les pays en développement. Des écarts notables existaient d'un pays à un autre et d'une région à une autre, et entre pays développés et pays en développement. Il y avait également des inégalités flagrantes entre groupes sociaux. Les pauvres, les populations rurales, les femmes et les personnes handicapées étaient très défavorisés en ce qui concernait l'accès aux TIC. On a estimé que le coût élevé de l'accès à l'Internet constituait un problème majeur pour de nombreux pays en développement. Plusieurs obstacles ont été recensés dans ces pays, en ce qui concernait tant la demande – faibles revenus, coût élevé du matériel informatique, insuffisance des connaissances en informatique – que l'offre – manque d'accès au financement, insuffisance des investissements dans l'infrastructure informatique et télématique et situation de monopole dans le secteur des TIC dans certains pays. Plusieurs intervenants ont dit que le coût élevé de la téléphonie mobile dans certains pays en développement était dû à une libéralisation insuffisante des marchés des télécommunications et au maintien de monopoles.

45. Les participants ont estimé que la stabilité politique était indispensable au développement de la société de l'information. Il fallait combiner des politiques de soutien visant à instaurer des conditions concurrentielles pour les réseaux fixes à large bande et les réseaux mobiles, la mise en valeur des ressources humaines et la création de contenu et des politiques visant à créer un environnement progressif dans le domaine des droits de propriété intellectuelle qui encourage aussi bien le respect des droits liés aux technologies propriétaires que les technologies libres et les codes sources ouverts. Toutefois, les solutions faisant jouer les lois du marché bénéficiaient aux populations à revenu intermédiaire et aux populations urbaines, mais négligeaient souvent les groupes défavorisés tels que les pauvres. Il convenait donc de prendre des mesures complémentaires afin de tenir compte des besoins de ces groupes.

46. À cet égard, il était crucial de nouer des partenariats multipartites et d'adopter une démarche privilégiant les initiatives partant de la base.

#### **Exposés des coordonnateurs chargés des grandes orientations et des représentants chargés d'autres thèmes**

47. À la 8<sup>e</sup> séance, le 29 mai, le Secrétaire général adjoint de l'UIT a fait un exposé sur la coordination des activités entreprises par son organisation dans le cadre des grandes orientations.

48. Les représentants du Forum sur la gouvernance d'Internet, de la CNUCED, de l'UNESCO, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la Santé ont fait des déclarations en leur qualité de coordonnateurs.

49. Le représentant de la France a fait une déclaration.

### **Décision prise par la Commission**

#### **Bilan de la mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information**

50. À la 2<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Vice-Président (Lettonie) a fait une déclaration par laquelle il a porté à l'attention de la Commission un projet de résolution consacré aux progrès accomplis dans le prolongement du Sommet mondial, dont le texte a été distribué en anglais seulement.
51. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution révisé soumis en anglais par le Vice-Président à l'issue de consultations officielles.
52. Le Vice-Président a rendu compte des résultats des consultations officielles sur le projet de résolution.
53. La Commission a été informée que le projet de résolution n'avait aucune incidence budgétaire.
54. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. A) après avoir entendu une déclaration du représentant de Sri Lanka.

#### **Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui sera présenté à la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa douzième session**

55. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision soumis en anglais par le Chili et qui était intitulé « Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'innovation qui sera présenté à la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa douzième session ».
56. À la même séance, après avoir entendu une déclaration de la représentante de la République dominicaine, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision (voir chap. I, sect. B, projet de décision III).

## Chapitre IV

### Thèmes prioritaires :

- a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable**
- b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche**

57. La Commission a examiné les points 3 a) et b) de son ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance et de sa 5<sup>e</sup> à sa 7<sup>e</sup> séance, les 26, 28 et 29 mai. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable (E/CN.16/2008/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche (E/CN.16/2008/4);

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Kuala Lumpur du 28 au 30 novembre 2007 (E/CN.16/2008/CRP.1).

58. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 26 mai, la Commission a tenu un débat ministériel (voir chap. IX, sect. A).

59. À la 5<sup>e</sup> séance, le 28 mai, le représentant de la CNUCED a fait une déclaration au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.

60. À la même séance, Parminder Jeet Singh, Directeur exécutif d'IT for Change (Bangalore, Inde), a fait un exposé.

61. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Iraq, Inde, Cuba, France, Afrique du Sud, Iran, Chili, États-Unis d'Amérique, Lesotho, Jamaïque, Venezuela, Burkina Faso et République dominicaine.

62. À la même séance, les représentants de l'Association pour le progrès des communications et de la Chambre de commerce internationale ont fait des déclarations.

63. Toujours à la même séance, le représentant de la CNUCED a fait une déclaration.

64. À la 6<sup>e</sup> séance, le 28 mai, le représentant de la CNUCED a fait une déclaration liminaire au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.

65. À la même séance, Ilkka Lakaniemi de Nokia Siemens Networks a fait une présentation.

66. Toujours à la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Soudan, Pakistan, Chili, Autriche, Sri Lanka, États-Unis d'Amérique, Philippines, Afrique du Sud, Iran, Royaume-Uni, Lesotho, Fédération de Russie, Malaisie, République dominicaine, Jamaïque et Rwanda.

67. La représentante du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes (CNUCED) a fait une déclaration.

68. À la même séance, les représentants de l'École nationale supérieure de techniques avancées et de Taking IT Global ont fait des déclarations.

69. Lors du débat, l'on a noté que la mise en valeur des ressources humaines était un élément central du renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation. On a estimé que la collaboration entre les universités et entre les chercheurs présentait beaucoup d'avantages pour les chercheurs, les enseignants et les étudiants. Des séminaires spécialisés rassemblant les différents groupes pouvaient également être bénéfiques, par exemple s'ils étaient organisés aux échelons sous-régional ou régional, avec une participation extrarégionale. La collaboration entre les universités et les entreprises pourrait également être utile, en particulier en ce qu'elle faciliterait la commercialisation des résultats de la recherche.

70. De nombreux participants ont noté le rôle crucial des capacités dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation en ce qu'elles permettaient de promouvoir le développement durable et d'éviter la stagnation économique. On a souligné que la croissance économique reposait pour une large part sur la mise en valeur de ces capacités.

71. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission a pris note, sur proposition de son Président, des rapports soumis par le Secrétaire général au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision).

**Présentation de l'étude consacrée à la politique de l'Angola  
dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation**

72. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 29 mai, la Commission a examiné l'étude consacrée à la politique de l'Angola dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation et a entendu une déclaration de son président.

73. Également à la même séance, le Vice-Premier Ministre de l'Angola a fait une déclaration.

74. Toujours à la même séance, le représentant de la CNUCED a fait une déclaration par laquelle il a présenté le rapport de la CNUCED sur l'étude précitée.

75. Les représentants du Brésil, du Nigéria et du Portugal ont fait des déclarations.

76. Les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'UIT et de l'UNESCO ont fait des déclarations.

77. Le représentant de l'Alliance mondiale TIC et développement a fait une déclaration.

78. Les représentants des pays suivants ont formulé des observations : Chine, Lesotho, Afrique du Sud, Soudan, Autriche, Slovaquie et Angola.

79. Le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a fait une déclaration.

80. Le Secrétaire général adjoint par intérim de la CNUCED a formulé les observations finales.

81. Il a été noté que les études sur la science, la technique et l'innovation avaient pour but d'évaluer les capacités et les fonctionnalités des systèmes nationaux d'innovation, l'idée étant de recenser les atouts et les lacunes, et d'évaluer si ces systèmes étaient adaptés aux objectifs économiques prioritaires du pays, tels que la compétitivité et la diversification, et aux défis sociaux et environnementaux. Les études de ce type permettaient également de formuler des conseils pratiques en vue de renforcer les capacités et de créer des systèmes nationaux d'innovation robustes et fonctionnels. Les auteurs de l'étude ont conclu que la science, la technique et l'innovation pouvaient devenir l'une des composantes d'une stratégie de développement réussie en Angola, mais qu'il y avait bien des obstacles à surmonter, en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la formation, des capacités de recherche-développement, du financement et de l'élaboration de politiques. L'insuffisance de l'infrastructure était un obstacle de taille auquel le pays s'efforçait de remédier dans le cadre de travaux de relèvement ambitieux. Le Gouvernement angolais a souhaité faire de la science, de la technique et de l'innovation l'un des piliers de son plan de développement économique et entendait se servir de l'étude pour susciter un dialogue à l'échelon national en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation.

82. De nombreux participants ont noté que l'étude était un point de départ important pour intégrer pleinement la science, la technique et l'innovation dans le plan de développement de l'Angola. Plusieurs intervenants ont noté que des études de ce type constituaient une bonne occasion pour les décideurs des pays en développement de mettre en commun les données d'expérience et les enseignements, ce qui pouvait améliorer la compréhension des politiques qui donnaient de bons résultats, voire d'excellents résultats, dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation. Certains ont souhaité que ce type d'études renforce l'appui international et facilite une intensification de la collaboration internationale dans ce domaine, en particulier la mise en commun des connaissances, ainsi que la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud.

83. Certains participants ont noté que l'étude de la CNUCED avait fait intervenir recherche et analyse, coopération technique et dialogue intergouvernemental, qui sont le fondement du travail de la CNUCED. La recherche et l'analyse enrichissaient les activités de coopération technique et tiraient parti du dialogue intergouvernemental. Dans le document issu de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Accord d'Accra, la CNUCED était invitée à entreprendre des études sur la science, la technique et l'innovation dans les pays en développement. On a souligné que dans la plupart des pays en développement, la composante science, technique et innovation était soit absente, soit le parent pauvre des stratégies de développement, et qu'il fallait lui donner une place plus centrale. Certains participants ont souligné à quel point il importait de mettre au point des systèmes nationaux d'innovation robustes.

84. D'autres ont noté qu'il fallait que les politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation constituent un cercle vertueux dont les effets se feraient sentir sur l'infrastructure physique et sociale, notamment dans le domaine de l'éducation, et dans les secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'industrie et les services. La mise en valeur des ressources humaines et le développement de l'entrepreneuriat étaient des éléments essentiels pour encourager les politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation. Les participants ont estimé qu'il convenait de renforcer la cohérence des politiques nationales dans ce domaine et dans d'autres domaines. L'accent a également été mis sur la coopération internationale, notamment s'agissant de l'éducation, de la formation et du transfert de technologies.

## **Chapitre V**

### **Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa dixième session**

85. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 8<sup>e</sup> séance, le 29 mai.

86. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la CNUCED, qui a également répondu aux questions posées par les représentants de la France, de l'Iran et du Pakistan.

## **Chapitre VI**

### **Élection du Président et des autres membres du Bureau de la douzième session de la Commission**

87. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour et élu par acclamation le Bureau de sa douzième session, composé comme suit :

*Président :*

Juan Eduardo Eguiguren (Chili)

*Vice-Présidents :*

Yrjö Länsipuro (Finlande)

Štefan Morávek (Slovaquie)

Maximus J. Ongkili (Malaisie)

El Tayeb Idris Eisa (Soudan)

## **Chapitre VII**

### **Ordre du jour provisoire et documentation de la douzième session de la Commission**

88. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 mai. Elle était saisie d'un document non officiel contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la douzième session.

89. À la même séance, les représentants des Philippines, du Soudan, des États-Unis d'Amérique, de l'Iran, du Brésil et de la Finlande et l'observateur de la Thaïlande ont fait des déclarations.

90. Également à la même séance, après avoir entendu les précisions apportées par le représentant de la CNUCED, la Commission a approuvé un projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa douzième session et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. B, projet de décision IV).

## **Chapitre VIII**

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session**

91. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 30 mai, le Vice-Président et Rapporteur de la Commission a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session (E/CN.16/2008/L.1).

92. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa onzième session et a demandé à son Rapporteur de le compléter.

## Chapitre IX

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

93. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa onzième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 26 au 30 mai 2008. La Commission a tenu 10 séances (1<sup>re</sup> à 10<sup>e</sup>).

94. La session a été ouverte par le Président provisoire, Mothetjoa Metsing (Lesotho), Vice-Président de la Commission, qui a également fait une déclaration liminaire.

95. À la 1<sup>re</sup> séance, le 26 mai, le Secrétaire général adjoint par intérim de la CNUCED a fait une allocution devant la Commission.

96. À la même séance également, ont pris la parole : Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'UIT, Mauro Dell'Ambrogio, Secrétaire d'État à l'éducation et à la recherche de la Suisse, Nina Federoff, Conseillère auprès de la Secrétaire d'État des États-Unis dans le domaine de la science et de la technique, Subramanian Ramadorai, Président-Directeur général de Tata Consultancy Services et Président de l'Initiative BASIS de la Chambre de commerce internationale, Zeinab El Bakri, Vice-Présidente de la Banque africaine de développement, et Parminder Jeet Singh, Directeur exécutif de IT for Change (Bangalore, Inde).

#### Débat ministériel

97. Toujours à la même séance, la Commission a tenu une réunion-débat sur le thème « Science, technologie et innovation et suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information », animée par Art Reilly, Directeur de CISCO Systems, qui a également fait une déclaration.

98. À la même séance, les intervenants suivants ont fait des exposés : Raid Fahmi, Ministre de la science et de la technologie de l'Iraq, Ligia Amada Melo, Ministre de la science, de la technologie et de l'innovation de la République dominicaine, Maximus J. Ongkili, Ministre de la science, de la technologie et de l'innovation de la Malaisie, El Hadj Gley, Ministre des technologies de la communication de la Tunisie, Tariq Ur-Rahman, Président du Conseil pakistanais de la science et de la technique, Mothetjoa Metsing, Ministre des communications, de la science et de la technologie du Lesotho, Joachim Tankoano, Ministre des postes et des technologies de l'information et de la communication du Burkina Faso, Pedro Sebastiao Teta, Vice-Ministre de la science et de la technologie de l'Angola, Derek Hanekom, Vice-Ministre de la science et de la technologie de l'Afrique du Sud, Fortunato Dela Pena, Sous-Secrétaire à la science et à la technologie des Philippines, Anwar Battikhi, Secrétaire général du Conseil supérieur de la science et de la technique de la Jordanie.

99. Également à la même séance, le représentant du Soudan a fait une déclaration.

100. Les participants ont réaffirmé que la science et la technique étaient des outils essentiels pour atteindre les objectifs de développement, notamment ceux exposés dans la Déclaration du Millénaire, et pouvaient aider à faire face à des problèmes qui se posaient au niveau mondial dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de

l'énergie et de l'environnement. Il était indispensable que les pays en développement prévoient des orientations scientifiques et techniques novatrices dans les stratégies nationales de développement et que les pouvoirs publics invitent différents partenaires à s'associer à la définition des politiques.

101. Les participants ont souligné qu'il était crucial que tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, puissent acquérir, adapter, diffuser et utiliser les connaissances existantes. Il était également important de produire et d'utiliser de nouvelles connaissances et de trouver des moyens novateurs d'appliquer les techniques scientifiques modernes aux problèmes locaux de développement. À cet égard, les participants ont souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, du transfert de technologies, de la coopération technique et des mécanismes de collaboration en tous genres, du renforcement des systèmes nationaux d'innovation et des droits de propriété intellectuelle. On a souligné le rôle de l'enseignement, notamment de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique, tel que l'enseignement des sciences et des mathématiques. On a également appelé l'attention sur le fait que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud était indispensable si l'on voulait mettre la science et la technique au service du développement. Les participants ont souhaité une intensification des échanges entre les milieux universitaires des pays en développement et des pays développés, et ont donné des exemples montrant comment des politiques novatrices permettaient d'inverser l'exode des cerveaux et de le transformer en afflux de compétences, puisqu'elles tiraient parti du savoir-faire des expatriés et multipliaient les possibilités offertes par la mobilité des travailleurs.

102. Plusieurs participants ont souligné que les TIC et, en particulier, l'Internet, pouvaient faciliter la mise en commun et la diffusion des connaissances et accélérer la réalisation des objectifs de développement. Malgré les progrès accomplis dans certains domaines, surtout dans celui de la téléphonie mobile, les effets des TIC sur l'atténuation de la pauvreté restaient encore modestes. Pour que les TIC portent tous leurs fruits, il fallait que les populations à faible revenu y aient plus aisément accès à un moindre coût.

103. Les participants ont souligné que bon nombre d'applications en ligne, telles que celles concernant le téléenseignement, la télésanté ou le commerce électronique, étaient tributaires d'un accès rapide et abordable aux TIC. À cet égard, il convenait de prêter une attention toute particulière aux techniques de transmission à large bande. Les participants ont engagé les pouvoirs publics à se doter de politiques qui facilitent la fourniture de services à haut débit concurrentiels. Ils ont constaté avec préoccupation que la fracture numérique prenait de nouvelles formes et dit qu'il fallait veiller à ce que les TIC soient abordables pour les pauvres vivant en zones rurales et d'autres groupes marginalisés, y compris les femmes, et aider ceux-ci à acquérir les rudiments nécessaires pour en faire usage. Les solutions faisant jouer les lois du marché donnaient souvent de bons résultats, mais il fallait trouver d'autres solutions dans les régions où la demande n'était pas suffisante du point de vue des fournisseurs. Les projets de partenariats régionaux et de partenariats entre les secteurs public et privé étaient considérés comme particulièrement importants pour la mise en service d'infrastructures dorsales et d'interconnexions à fibre optique à haut débit.

104. Concernant la question de la suite donnée au Sommet mondial, les participants ont dit qu'il faudrait multiplier les effets de synergie et intensifier la collaboration entre les différentes entités chargées de la suite à donner au Sommet mondial. Une grande attention avait été accordée à la question de la desserte, au détriment peut-être d'autres questions cruciales comme celle du contenu local. Les participants ont souligné à quel point il importait de pouvoir compter sur un environnement porteur, la mise en valeur des ressources humaines et la société civile, y compris le secteur privé, pour édifier une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire.

105. Les participants ont été informés des résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à l'occasion de laquelle la Conférence a réaffirmé le rôle central que la science, la technique et l'innovation pouvaient jouer en facilitant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en aidant à créer les moyens d'utiliser les techniques existantes et d'engendrer de nouvelles connaissances. La Conférence a également prié la CNUCED de renforcer ses activités dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation et d'intensifier son appui à la Commission.

106. Les participants ont accueilli favorablement la diffusion des données d'expérience nationales à l'occasion du débat ministériel. Il a été suggéré de prier le secrétariat de la Commission d'inviter les pays à présenter des rapports, sur une base volontaire, et d'en assurer la diffusion, par exemple en les publiant sur le site Web de la Commission. Il a également été proposé de mettre au point un rapport type qui mettrait l'accent sur des exemples de bonnes pratiques et sur les enseignements tirés.

107. Le Secrétaire général adjoint par intérim de la CNUCED a fait un certain nombre d'observations finales.

## **B. Participation**

108. Les représentants de 37 États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'autres organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants de la société civile et du monde des entreprises. La liste des participants figure dans le document E/CN.16/2008/INF.1.

## **C. Élection du Bureau**

109. À la 9<sup>e</sup> séance de la dixième session, le 25 mai 2007, la Commission avait élu par acclamation les membres suivants du Bureau de sa onzième session :

*Président :*

Dato'Sri Jamaluddin Jarjis (Malaisie)

*Vice-Présidents :*

Juan Eduardo Eguiguren (Chili)

Janis Karklins (Lettonie)

Mothetjoa Metsing (Lesotho)

Bernd Michael Rode (Autriche)

110. À la 2<sup>e</sup> séance de sa onzième session, le 26 mai, la Commission a élu Président de ladite session Maximus J. Ongkili, Ministre de la science, de la technologie et de l'innovation de la Malaisie, en remplacement de Dato'Sri Jamaluddin Jarjis (Malaisie) qui n'était plus en mesure d'exercer les fonctions de président.

111. À la même séance, la Commission a également élu Luciano Parodi du Chili en remplacement de Juan Eduardo Eguiguren (Chili) qui n'était plus en mesure d'exercer les fonctions de vice-président de la onzième session.

112. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 27 mai, la Commission a décidé que Mothetjoa Metsing (Lesotho), Vice-Président, exercerait aussi les fonctions de Rapporteur de la onzième session.

## **D. Ordre du jour et organisation des travaux**

113. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 26 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figurent dans le document E/CN.16/2008/1 et Corr.1. L'ordre du jour était ainsi libellé :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires :
  - a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable;
  - b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche.
4. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa dixième session.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la douzième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la douzième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session.

**Annexe****Documents dont la Commission était saisie  
à sa onzième session**

| <i>Cote</i>                         | <i>Point<br/>de l'ordre<br/>du jour</i> | <i>Titre ou description</i>                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A/63/72-E/2008/48                   | 2                                       | Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international                                                                             |
| E/CN.16/2008/1 et Corr.1            | 1                                       | Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux                                                                                                                                                                                                                 |
| E/CN.16/2008/3                      | 2                                       | Rapport du Secrétaire général sur les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable |
| E/CN.16/2008/4                      | 3                                       | Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche                                                                                                     |
| E/CN.16/2008/L.1                    | 7                                       | Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session                                                                                                                                                                                                    |
| E/CN.16/2008/CRP.1 <sup>a</sup>     | 2 et 3                                  | Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Kuala Lumpur du 28 au 30 novembre 2007                                                                                                                 |
| Document d'information <sup>b</sup> | 2                                       | Rapport de suivi concernant le Sommet mondial sur la société de l'information : note du secrétariat de la CNUCED                                                                                                                                                            |

<sup>a</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unctad.org/cstd>.<sup>b</sup> Disponible à l'adresse suivante : [http://www.unctad.org/en/docs/none20081\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/none20081_en.pdf).